

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE LANDIVISIAU



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
séance du 16 décembre 2025

Délibération n°2025-12-130

Date de convocation : 10 décembre 2025

Conseillers en exercice : 45	Présents : 37	Votants : 43
------------------------------	---------------	--------------

Subventions d'équilibre 2025 – Budgets annexes zones d'activité, Equipôle et immobilier d'entreprises

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 du mois de décembre à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Plougourvest, salle intergénérationnelle « Le Pouldu », sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Présents M. BRETON Jean-Pierre, M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, Mme HENAFF Marie Claire, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, Mme LE ROUX Catherine, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, M. ABGRALL Dominique, Mme LE GUERN Marlène, M. GILET Yves-Marie, Mme KERVELLA Julie

Ont donné procuration M. MORRY Yvan à Mme PORTAILLER Christine
M. LE BORGNE Laurent à Mme LE GUERN Marlène
M. PALUD Jean à Mme HENAFF Marie Claire
Mme QUERE Patricia à M. GUEGUEN Philippe
Mme ABAZIOU Nadine à Mme TORRES Sonia
Mme QUILLEVERE Gwénaëlle à M. BODIGUEL Robert

Absent(s) excusé(s) M. BRAS Philippe
M. PHELIPOPOT Samuel

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. JEZEQUEL Jean

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Conformément au vote du budget primitif 2025 le 15 avril 2025 et du budget supplémentaire le 30 juin 2025, il convient de fixer le montant des subventions d'équilibre versées par le budget principal pour 3 budgets annexes qui, compte tenu de leurs spécificités, ne peuvent s'équilibrer par des recettes propres.

Budget annexe « Zone d'Activités » :

Pour compenser le décalage entre l'acquisition, l'aménagement (avec également des écritures de stocks impactantes) et la commercialisation des zones, il est nécessaire de verser une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe Zone d'Activités d'un montant maximum de 1 700 000 € pour l'année 2025.

Budget annexe « Equipôle » :

Les recettes d'exploitation ne permettant pas de couvrir les charges courantes de cet équipement, il est nécessaire de prévoir le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant maximum de 800 000 € pour l'année 2025 (il est précisé que la subvention votée en 2024 pour 427 300 € n'avait pas été versée et se cumule donc avec l'exercice 2025).

Budget annexe « Immobilier d'Entreprise » :

Le budget principal versera au budget annexe une subvention d'équilibre d'un montant maximum de 250 000 € pour l'année 2025 (il est précisé que la subvention d'équilibre 2024 estimée au budget 2024 n'avait pas été versée).

Vu le budget primitif 2025 adopté par délibération en date du 15 avril 2025 ;

Vu le budget supplémentaire 2025 adopté par délibération en date du 30 juin 2025 ;

Vu la conférence des maires en date du 9 décembre 2025 ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Mme Laurence Claisse, vice-présidente ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve le versement d'une subvention du budget principal vers le budget annexe « Zone d'Activités » d'un montant maximum de 1 700 000 € pour l'année 2025.**
- **Approuve le versement d'une subvention du budget principal vers le budget annexe « Equipôle » d'un montant maximum de 800 000 €.**
- **Approuve le versement d'une subvention du budget principal vers le budget annexe « Immobilier d'Entreprise » d'un montant maximum de 250 000 €.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 18 décembre 2025.

Le Secrétaire de séance,
Jean JEZEQUEL.



Le Président,
Henri BILLON.


